

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 octobre 2016

L'an deux mil seize, le 3 Octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 28 septembre 2016 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Alain LEYDET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER, Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Sylvie LAFAGE, Aurélie BOULANGER, Martine CHIVERCHE, Audrey LEYDET.

**Etaient absents excusés** : M. Patrick TRACHET donne procuration à M. Jean-Claude DUCOUSSO, Mme Nicole FROUIN donne procuration à Mme Marie-Noëlle MAGNE, M. Gérard FERAUDET donne procuration à Mme Florence JOST, M. Jérôme BORNERIE donne procuration à M. Alain LEYDET, Mme Sophie SEIGUE donne procuration à M. Jean-Pierre BECHADERGUE, Mme Françoise PRIOUR donne procuration à M. Pierre MEUNIER, Mme Christine JOUANNO donne procuration à M. Fernand ESCALIER, M. Philippe BRIMALDI donne procuration à Mme Martine CHIVERCHE. Mme Violette BOUTY.

**Etait absent** : M. Jean-François LAMOTHE

*Le scrutin a eu lieu, M. Jean-Claude DUCOUSSO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire présente pour validation le compte rendu de la séance du 29 août 2016 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur Meunier souhaite avoir des précisions sur la participation financière de la Mairie pendant la venue des habitants de Nabburg. Monsieur le maire répond que ce dossier a déjà été présenté par Florence Jost lors du dernier conseil municipal. Mais que si Monsieur Meunier a besoin de précisions, elles lui seront données.

### Décisions

---

#### **1 - Choix du Maître d'œuvre pour la Maison des services au Public :**

Monsieur le Maire annonce qu'une information détaillée sur le dossier de la maison des services au public sera donnée aux élus lors de la prochaine séance du conseil municipal, une réunion étant prévue le 7 octobre prochain avec les services du conseil départemental concernant l'aménagement du premier étage et l'intégration de la MDSI

#### **2 - Tarifs des terrasses des restaurants :**

Monsieur le maire a demandé aux services de calculer l'impact de l'augmentation sur les recettes de la ville. Cette information sera communiquée aux élus.

### Délibérations

---

#### **1 - Modification des statuts de la communauté de Communes de Castillon-Pujols dans le cadre de la loi NOTRe :**

Selon la volonté du législateur qui est très clair, il s'agit en plus d'accroître le seuil de population par communauté de communes, d'en renforcer les pouvoirs et la répartition de ces nouvelles compétences après avoir été approuvées à l'unanimité en plénière de la communauté de communes de Castillon-Pujols, sont présentées au sein pour vote au sein de chaque commune.

Les élus approuvent à l'unanimité la modification des statuts de la CDC Castillon/Pujols qui leur est présentée.

#### **2 – Territoire Zéro chômeur de longue durée : candidature à l'expérimentation territoriale**

Ce dossier est porté depuis le début de cette année par le Maire, Jacques Breillat, et le député, Florent Boudié, avec un travail très important réalisé en amont pour structurer toutes les personnes travaillant sur le thème de l'insertion sur le territoire. Il faut le continuer, d'où le besoin d'embaucher pour un an un chargé de mission pour piloter la mise en place cette nouvelle politique de l'emploi à destination des chômeurs de longue durée (+ d'un an de chômage).

Monsieur le Maire rappelle la philosophie du projet qui consiste à proposer à tout chômeur de longue durée un CDI financé en grande partie de la réaffectation des allocations chômage et autres coûts indirects, en créant des emplois sur des besoins reconnus par les habitants mais pas forcément pérennes et qui ne peuvent donc être proposés par une entreprise classique.

En Gironde, trois communes ou communauté de communes étaient sur le départ, au final c'est la commune de Castillon-la-Bataille qui devrait être la seule à pouvoir présenter dans les temps un cahier des charges.

Un comité local est créé fort de trente membres représentant l'ensemble des acteurs locaux qui se réunit depuis le mois de mars dernier. Un travail a été réalisé avec l'annexe pôle emploi de Saint Magne permettant de répertorier tous les demandeurs d'emploi de longue durée sur Castillon-la-Bataille.

La délibération de ce soir doit permettre que puisse être adressé le 28 octobre prochain le cahier des charges officialisant la candidature de la commune de Castillon-la-Bataille à l'expérimentation territoriale.

Monsieur le Maire explique que cela fait partie des solutions concrètes envisagées face à la difficile question du chômage. D'autres projets ont déjà expérimenté comme les deux chantiers d'insertion réalisés sur la commune cette année et un projet d'accompagnement à l'emploi avec la CPVA pour 2017.

Les élus donnent à l'unanimité pouvoir au Maire pour déposer le cahier des charges de candidature de la commune à l'expérimentation territoriale.

## Questions diverses

---

Monsieur le maire présente le bilan des TAPs qui sera adressé à tous les élus. Il est constaté un tassement de la participation qui reste malgré tout très bonne, peu d'absence des intervenants, des retours positifs sur les activités, une bonne organisation générale.

Un radar expérimental a été installé sur les quais. Ce radar « Viking » permet d'étudier les flux et la vitesse des véhicules. Il va nous permettre de programmer des actions de contrôle.

Une réunion élus/agents est prévue en Mairie le 11 octobre prochain à 19h. Monsieur le Maire présentera le projet de diagnostic de revitalisation de centre-bourg.

L'Accueil jeune intégralement refait fonctionne bien. La signalétique est très réussie.

L'association de boxe avec 40 adhérents s'est installée à l'étage. L'achat d'un ring sera financé à 50% par le département, une façon de les remercier pour leur participation à Cap33. La Mairie pourrait proposer aussi une aide financière au prochain vote du budget primitif.

Monsieur le maire vient de recevoir aujourd'hui un courrier autorisant à utiliser la vidéoverbalisation dans le centre de la ville sur les cinq prochaines années. Cela doit permettre d'utiliser le code de la route à des fins de tranquillité publique et pour stopper des comportements non compatibles à une vie en collectivité.

## Question des élus

---

*Monsieur Fernand Escalier souhaite savoir comment s'est passée la rencontre organisée avec les médecins en Mairie le 22 septembre dernier ?*

Un projet d'installation d'un kinésithérapeute sur la ZAE de Saint Magne avait en effet été approuvé à l'unanimité en bureau communautaire. Il avait été présenté que les associés éventuels du projet seraient des personnes venues de l'extérieur proposant des prestations médicalisées non encore existantes ou assez pourvu sur le territoire. Il n'avait jamais été dit à l'époque que cela aboutirait au départ des 5 généralistes sur les 7 exerçant sur la commune de Castillon-la-Bataille.

Alors que la population de la commune est vieillissante (avec un taux de 37,4% déjà aujourd'hui supérieur à la moyenne départementale) et que la commune se lance dans une politique de revitalisation de centre-bourg, un tel projet ne pouvait être accepté en l'état. Sans oublier que cette ZAE n'est pas un projet strictement privé, c'est bien de l'argent public qui a été utilisé pour l'aménagement et la viabilisation des terrains, et permettre que soit proposé aux acheteurs un prix d'achat de 23 euros le mètre carré.

Ce point de vue est aussi défendu par le président de la communauté de communes et le maire de St Magne.

Maintenant monsieur le Maire a bien conscience que les locaux des médecins généralistes ne sont plus adaptés aux besoins de la profession et aux normes d'accessibilité en vigueur. Des réflexions étaient en cours depuis le mois de mai dernier qui se sont accélérées avec les événements. Une proposition est faite à l'ensemble des professionnels de santé de la ville pour travailler à un projet sur une parcelle de 1400 mètres carrés en centre-ville derrière l'école primaire. La directrice de l'école Henri Bardon a bien entendu été tenue au courant. La ville amène le terrain et s'engage sur la création de 160 places de parking aux alentours.

Il s'agit d'un projet collectif porté par un opérateur privé, pour lequel tous les professionnels de santé sans exception vont être rencontrés.

*Monsieur Fernand Escalier approuve le fait qu'il n'est pas envisageable de laisser partir cinq des sept généralistes officiant actuellement sur la commune. Il s'étonne que le règlement de la zone d'activité puisse permettre un tel déplacement.*

Monsieur le Maire répond que la déclaration initiale n'avait jamais été de créer une structure de ce type. Il s'agissait de créer une richesse exogène pour que la zone d'activité puisse prendre tout son potentiel. C'est pour cela que le dossier a été voté par tous les délégués communautaires, y compris ceux de la ville de Castillon la Bataille.

La séance est levée à 21h.